

# NÉGOCIATIONS SALARIALES : PAS MERCI PATRON !

**Les négociations sur les salaires sont terminées. Suite à la mobilisation en demie teinte des salariés de Derichebourg SNG, voici ce que nous avons obtenu :**

- 2% d'augmentation individuelle du salaire de base et du prix panneau qui sera distribué au bon vouloir de la direction et surtout à la tête du salarié !
- pour les afficheurs colle : augmentation du panneau de 3,35 à 3,41 € ;
- la revalorisation de l'indemnité forfaitaire de repas passant de 13,50 € à 14 € / repas ;

- la revalorisation des frais de déplacement passant de 79 à 89 € ;
- la revalorisation du ticket restaurant de 30 centimes ;
- l'ouverture d'une négociation de dons de jours RTT ;
- l'extension du Compte épargne temps (CET) aux nouveaux entrants non cadre ;
- une négociation sur la mise en place d'échelons des coefficients avec l'intégration de la polyvalence ;
- l'ouverture d'une négociation TRANSCO (voir définition ci-dessous).

## DÉCRYPTAGE

**Pour la CGT le compte n'y est pas ! Voici pourquoi :**

- si la direction avait écouté le CGT, une augmentation générale des salariés de 2% représenterait 122 000 € de la masse salariale 2021 (6,1 millions d'euros) . Ce n'est vraiment pas énorme au regard des bénéfices insolents fait par le Groupe Derichebourg ;
- les indemnités forfaitaires de repas, les frais de déplacement et tickets restaurant sont pour info non soumis aux cotisations sociales (du fait que ces derniers ne dépassent pas le plafond URSAFF) donc défiscalisé à l'impôt des sociétés.
- le don de RTT n'engage en rien le patron financièrement.

- l'extension du CET : c'est le jackpot pour l'employeur, car l'accord en vigueur à Derichebourg ne prévoit pas d'abandonnement pour le salarié. Il augmente la rentabilité opérationnelle des salariés et est par ailleurs non transposable en cas départ de l'entreprise.
- dispositif TRANSCO : si celui-ci est important pour l'avenir de nos emplois (ce dispositif permet aux entreprises de développer les compétences des salariés en préparant leur reconversion vers des nouveaux métiers et permettant ainsi d'aller sur de nouveau marché porteur de chiffre d'affaires), il est 100% pris en charge par l'état. L'employeur ne paie, encore une fois, rien !

## CONCLUSION

**L'enveloppe dédiée aux augmentations de salaire est minime et ne répond pas du tout aux besoins des salariés.** Pourtant l'actualité démontre que les salaires sont le sujet prioritaire des salariés et des luttes montrent que des avancées importantes sont possibles. Ce ne sera malheureusement pas le cas à Derichebourg SNG.

L'employeur, par diverses mesures, va bénéficier de nombreuses aides, exonérations, abatements fiscaux... autrement dit ce qu'il donne, il va le récupérer par des cadeaux fiscaux aux entreprises. Au final, ce sera un coût faible ou nul pour le patron et il va par contre développer sa marge sans que cela lui coûte un seul

euro ! **Un comble quand on sait qu'il a augmenté ses bénéfices par huit passant de 21,6 millions à 173 millions !**

**Nous dénonçons cette hypocrisie et c'est pour ces raisons que la CGT ne signera cet accord qui donne des miettes aux salariés et ne répartit pas justement les richesses que nous sommes pourtant les seuls à créer.**

**La CGT reste disponible auprès des salariés qui le souhaitent et celles et ceux qui veulent que ça change. En 2022, prenez de bonnes résolutions, rejoignez-nous : <https://jemesyndique.org>. Bonne et belle année 2022 à tous.**